

Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 17 • votants : 19 	<p>L'an deux mil seize, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON, Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, Régine GERARDI, Béatrice LE BIHAN, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Fabienne LE BLEIS, David DADEN, Jean-René LE DONGE et Anthony L'HOURES.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 15 novembre 2016</p>	<p><u>Absent excusé</u> : David MARCHAL qui a donné procuration à Jeanne HASCOET le temps de son absence, David DADEN qui a donné procuration à Michel POULIQUEN, Pascal FLOCHLAY qui a donné procuration à Jean-René LE DONGE.</p> <p><u>Elue secrétaire de séance</u> : Véronique LEBON</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2016-56	1. Finances : décisions modificatives
D-2016-57	2. Voirie : mise à jour du tableau de classement de la voirie
D-2016-58	3. Recensement de la population : agents recenseurs et rémunération
	4. Affaires diverses

20h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal du conseil municipal précédent.

20h01, arrivée de Monsieur Jacques LE PAGE

20h02 : arrivée de Madame Régine GERARDI

20h04 : arrivée de Madame Béatrice LE BIHAN

20h16 arrivée de Monsieur David MARCHAL

1. Finances : décisions modificatives – Délibération n°D-2016-56

Alain PENNOBER, adjoint au maire chargé des finances, présente à l'assemblée le projet de décisions modificatives au budget portant sur des réajustements au niveau du chapitre « charges à caractère général » en fonctionnement, d'une part, et des réajustements en investissement, d'autre part.

Section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
61551	Matériel roulant	- 20 000	
023	Virement à la section investissement	+ 20 000	
Total général		0	0

Section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	+ 10 000	
021	Virement à la section investissement		+20 000
1641	Emprunt		-10 000
Total général		10 000	10 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les présentes décisions modificatives au budget communal.

2. Voirie : mise à jour du tableau de classement de la voirie – Délibération n°D-2016-57

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Vu le tableau de classement de la voirie communale approuvé par délibération du 14 octobre 2013,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation du public,

Monsieur Paul DIVANAC'H, le Maire, propose à l'assemblée d'intégrer dans la voirie communale les voies suivantes :

N° d'ordre	Désignation	Longueur ml
138	Voie principale	110
139	Voie jouxtant le lot 18 (en haut du lotissement)	60
140	Voie reliant les lots 7 et 12 (en bas du lotissement)	60
Total lotissement de Roz Ar Ster		220

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le classement des voies indiquées ci-dessus dans le domaine public communal,
- adopte le tableau de classement de la voirie communale modifié,
- précise que l'intégration de ces voies porte le mètre linéaire de la voirie communale comme suit :
 - voies communales à caractère de chemins : 39 011 mètres linéaires,
 - voies à caractère de rues : 9 454 mètres linéaires
 - voies à caractère de places : 66 427 m².

3. Recensement de la population : agents recenseurs et rémunération

Délibération n°D-2016-58

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2017. Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 0,58 € brut par feuille de logement remplie,
- 1,16 € brut par bulletin individuel rempli,
- 0,58 € brut par feuille immeuble collectif remplie,
- 5,80 € brut par bordereau de district rempli,
- 35,00 € brut pour chaque séance de formation.

4. Affaires diverses :

- **Maison de santé** : le Maire informe le conseil municipal que le cabinet d'étude Hippocrate Développement a été sollicité pour accompagner l'association des professionnels de santé du Porzay dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de santé.

Monsieur Jean-René LE DONGE propose au conseil municipal de visiter une maison de santé pluridisciplinaire.

- **Intercommunalité** : le Maire et adjoints référents présentent au conseil municipal les projets de délibérations soumises au vote du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay le 23 novembre 2016.

Le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 20h59

La séance du conseil du 21 novembre 2016 comprend les délibérations D-2016-56 à D-2016-58.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	Absent
Jeanne HASCOET		Jean-René LE DONGE	
Annick KERIVEL		Pascale FLOCHLAY	Absente
Régine GERARDI		Anthony L'HOURES	
Béatrice LE BIHAN			